

Conférence de presse du 1^{er} octobre 2018

Seul le texte prononcé fait foi

La réforme structurelle de l'AVS reste un impératif absolu

Par Roland A. Müller, directeur de l'Union patronale suisse

Mesdames et Messieurs

Lors de la session d'automne qui vient de s'achever, les parlementaires ont ficelé un important dossier: le paquet AVS - Réforme fiscale, dans lequel une injection financière dans l'AVS est associée au Projet fiscal 17. Cette combinaison doit permettre à la réforme de l'impôt sur les sociétés de franchir le cap des urnes, puisqu'en contrepartie le budget de l'AVS, financé par répartition, se trouvera allégé. Le ministre des Finances Ueli Maurer a parlé d'un «petit chef-d'œuvre de compromis politique». En fait, la gauche et le centre bourgeois étaient unis lors des délibérations, bien que sans enthousiasme. Si cette alliance de circonstance l'a emporté, c'est surtout sous la pression de l'étranger: la Suisse doit en effet abolir les privilèges fiscaux des sociétés dites à statut fiscal spécial, qui ne sont plus acceptés au niveau international.

Dans son volet fiscal, le projet de loi combiné pose assurément des conditions claires pour la politique fiscale suisse des années à venir. Mais dans la partie concernant l'AVS, on ne perçoit hélas aucune volonté réelle de réforme. L'injection financière destinée à cette assurance ne fait que masquer les graves problèmes structurels de la prévoyance vieillesse. A l'issue d'intenses consultations et discussions internes, l'Union patronale suisse (UPS) a conclu qu'il convenait de soutenir le mix AVS - Projet fiscal. Elle regrette néanmoins que cette combinaison associe deux éléments étrangers l'un à l'autre et contrevient ainsi au principe de l'unité de la matière.

Le soutien de l'UPS doit donc être relativisé dans la mesure où elle est fondamentalement opposée à l'idée, désormais matérialisée dans le paquet, de recourir aux cotisations salariales pour résoudre le déséquilibre structurel de l'AVS. Elle estime d'une part que, pour le premier pilier financé par répartition, l'augmentation de l'âge de la retraite constitue, face au vieillissement démographique, une mesure incontournable si l'on souhaite préserver durablement le niveau actuel des prestations. D'autre part, elle voit dans la hausse de 0,3 point des cotisations salariales destinée à l'AVS un facteur limitant fortement les possibilités de stabilisation du deuxième pilier. Dans le domaine de la prévoyance professionnelle obligatoire, en effet, il ne sera pas possible d'obtenir une réduction sensible du taux de conversion minimal tout en assurant une compensation adéquate sans un relèvement massif des cotisations salariales.

Le fait que le Parlement ait fait fi de cette corrélation en votant un paquet qui a pratiquement pour effet d'imposer à l'économie une augmentation des charges salariales est une pilule amère pour l'UPS. Celle-ci prend acte du résultat des délibérations sur ce projet clé pour l'économie, mais souligne très clairement qu'après ce consentement, elle rejettera sans équivoque toute nouvelle démarche visant à alourdir le coût du facteur travail dans le cadre de la réforme de l'AVS.

De même coup, l'UPS exhorte les responsables politiques à s'attaquer sans délai à l'impératif urgent qu'est la réforme structurelle de l'AVS. A l'instar de la vague des départs à la retraite des baby-boomers ces prochaines années, les besoins financiers de l'AVS n'évolueront pas de façon linéaire, mais selon une courbe fortement progressive. Les employeurs sont très sensibles au danger auquel notre principale assurance sociale se voit ainsi exposée. Décidé trop tardivement, un relèvement progressif de l'âge de la retraite ne contribuerait que faiblement à combler le déficit de financement de l'AVS.

Le PS voudrait boucher ce trou uniquement à l'aide d'un financement supplémentaire. Il n'y a pas d'autre explication au fait que la direction du parti a déclaré que le deal AVS - Projet fiscal élimine d'emblée, entre autres, l'option de l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Ce manque de réalisme d'un parti gouvernemental trahit un sens des responsabilités défaillant et l'absence d'une véritable volonté de réforme. Or sur cette question cruciale, les électeurs ne sont pas sur la même longueur d'onde que lui. Plusieurs études, dont l'enquête GFS sur la réforme de la prévoyance vieillesse en Suisse, l'analyse VOTO sur les résultats de la votation sur la réforme Prévoyance vieillesse 2020, ainsi que la dernière enquête Vimentis, montrent que l'idée d'un relèvement de l'âge de la retraite au-delà de 65 ans est de mieux en mieux accueillie dans la population. Les citoyens ont bien compris les défis posés par le vieillissement de la société et sont de plus en plus disposés à travailler plus longtemps pour assurer le maintien des rentes à leur niveau actuel.